



Plateforme Immigration et Intégration Luxembourg

La plateforme associative PiiLux Asbl, avec le soutien de l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte, organise une table ronde sur le thème :

Les Commissions consultatives sur le Vivre-ensemble interculturel dans les communes : vers un nouveau modèle pour l'intégration ?

Jeudi 13 juin 2024 à 19.00
Centre Culturel Gare, au 2^e étage
(29, rue de Strasbourg, Luxembourg Ville)

Nous profiterons de l'expérience et de l'expertise de :

- **Max HAHN**
Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
- **Sylvain BESCH**
Responsable du CEFIS (Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et Sociales)
- **Anne HUBERTY**
Présidente de la Commission Consultative du Vivre Ensemble Interculturel de la commune d'Hesperange
- **Martine KHON (tbc)**
Présidente de la Commission Consultative du Vivre Ensemble Interculturel de la commune de Dudelange
- **Claire GEIER**
Membre de la Commission Consultative du Vivre Ensemble Interculturel de la Ville de Luxembourg.
Vice-présidente de l'ASTI

La modération et les questions seront assurées par Paul Delaunois (membre du Conseil d'Administration de PiiLux).

Entrée libre.



Plateforme Immigration et Intégration Luxembourg

La Loi sur le vivre-ensemble interculturel est entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année et le Ministère de la Famille met progressivement en place les instruments qui la sous-tendent. Dans une circulaire adressée aux communes au début de l'année, le ministre Max Hahn les encourage à signer le « pacte communal du vivre-ensemble interculturel » qui met l'accent sur l'accès à l'information et la participation de toutes les personnes résidant ou travaillant sur le territoire de la commune, ainsi que sur la lutte contre toute forme de discrimination.

La nouvelle loi prévoit également certaines modifications dans les attributions et dans les missions des actuelles Commissions consultatives communales d'intégration (CCCI). À partir de l'entrée en vigueur de la Loi, les nouvelles Commissions communales du vivre-ensemble interculturel (CCVEI) ont pour mission de :

1. Identifier les priorités et les éventuels obstacles rencontrés dans le domaine du vivre-ensemble interculturel au niveau de la commune ;
2. Assister la commune dans le développement et la mise en œuvre des mesures et activités favorisant le vivre-ensemble interculturel au niveau de la commune ;
3. Promouvoir l'accès à l'information, la participation citoyenne et la vie associative ;
4. Favoriser le dialogue, l'échange interculturel et la compréhension mutuelle entre tous les résidents de la commune ;
5. Veiller au respect des valeurs du vivre-ensemble interculturel et notamment de sensibiliser et de mettre en place des mesures de lutte contre le racisme et toute forme de discrimination au niveau de la commune ;
6. Elire les représentants communaux du conseil supérieur.

Le nouveau pacte propose des aides financières qui peuvent être allouées aux communes, comme une subvention annuelle pour couvrir les frais d'un coordinateur pacte communal, une subvention pour couvrir les frais de mise en œuvre du pacte communal et une subvention annuelle de cinq euros pour chaque résident de la commune et chaque travailleur transfrontalier dont le lieu de travail se trouve dans la commune et qui est adhérent au pacte citoyen. L'enveloppe allouée au vivre-ensemble connaît une augmentation d'environ 45 % en 2024, atteignant ainsi environ 10,5 millions d'euros pour un budget général du ministère qui s'élève à quelque 2,4 milliards d'euros en 2024 et augmente d'environ 10 % par rapport au budget de 2023.

Des actions de sensibilisation vont se mettre en place dans les communes. Néanmoins certaines associations ont fait remarquer que, comme dans l'ancienne version, la Loi ne montre qu'une seule direction possible vers l'intégration : celle de la responsabilité individuelle et de l'engagement local. Une conception jugée totalement dépassée par certains. Est-ce vraiment le cas ?

Une autre nouveauté de ces commissions consiste à embarquer les frontaliers qui peuvent, eux aussi, représenter une force de proposition pour les questions d'intégration qui les concernent. Force est de constater que, au moins dans la capitale, là où ils sont le plus nombreux, ils ne se sont pas bousculés pour se porter candidats.

Parmi les instruments de la nouvelle loi figure le Conseil supérieur du vivre-ensemble interculturel qui remplace l'ancien Conseil national des étrangers (CNE). Ce conseil, composé de fonctionnaires, de citoyens la société civile et des communes, sera présidé par un représentant de l'État et non plus par un citoyen représentant les étrangers, ce que regrettent certains observateurs.

Le nouveau Conseil supérieur offrira-t-il une réelle capacité d'avis et de proposition aux non luxembourgeois ? quels sont les rôles respectifs du plan national et ceux des plans communaux d'intégration ? les instances nouvellement mises en place sont-elles financées de manière adéquate ? les commissions communales seront-elles des instruments utiles ? à quoi doit servir une (la) politique d'intégration ? la nouvelle réalité démographique au Luxembourg a-t-elle été réellement prise en compte ?

Pour l'heure, nous en sommes au stade des déclarations avant la mise en route, il est temps de rentrer dans le vif de la question. C'est le débat que la Plateforme PiiLux veut encourager en organisant cette table ronde.

Un vin d'honneur sera offert par les organisateurs à la fin de la séance.

Plateforme Immigration et Intégration Luxembourg